

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIER Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Ecole interne - Principes d'organisation - Décision
--

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération cadre n° 2011/0906 relative à la politique des ressources humaines en date du 16 décembre 2011, a fixé les grandes orientations destinées à répondre à l'objectif du projet d'administration de placer les hommes et les femmes au sein de la politique des ressources humaines.

L'atteinte de cet objectif nécessite de valoriser le capital humain en développant les compétences.

L'un des axes retenu est celui de répondre à l'ambition d'une organisation apprenante. En effet, la CUB dispose des savoirs et des savoir-faire internes nécessaires pour contribuer à accroître le niveau des compétences. Elle sait apprendre de ses propres expériences et cumule expertise et bonnes pratiques en bien des domaines. Sans être aujourd'hui structurés, des transmissions de savoir et des accompagnements professionnels existent.

Il est proposé de donner à la fois consistance et ambition à ces transmissions pour en faire un outil de formation.

Dans cette perspective, l'école interne a pour mission d'identifier ce potentiel de transmission, de l'organiser, d'assurer une offre de formation et de la mettre en œuvre.

➤ **Les enjeux de l'école interne :**

→ valoriser et transmettre les compétences des agents

En permettant aux agents qui disposent d'une expertise de transmettre leurs savoirs, notre administration met en valeur ces savoirs et fait monter en compétence les agents formateurs.

→ optimiser les dépenses de formation

3 grands axes ont été identifiés :

- proposer une offre de formation s'appuyant sur l'expertise des agents dans le cadre de modules construits pour répondre au plus près aux besoins identifiés.
- renforcer la solidarité en développant une offre spécifique à destination des agents en repositionnement, des agents souhaitant évoluer dans leur carrière, des agents en contrat aidé et emplois d'avenir.
- assurer la reconversion des agents pour tenir compte de l'allongement de la carrière lié aux réformes sur la retraite en permettant aux agents en fin de carrière d'assurer des missions de formation et de tutorat.

➤ **Les préalables à la mise en œuvre de l'école interne**

Chaque année, le programme des actions de formation interne sera défini à partir des besoins recensés dans le plan de formation par le centre formation et développement des compétences de la Direction des ressources humaines et du développement social (le catalogue de formation 2013 « le cahier de l'école interne » est joint en annexe).

Chaque action retenue fera l'objet d'un cahier des charges, définissant les objectifs de formation et le public, qui permettra de mettre en œuvre l'ingénierie pédagogique nécessaire à la conception de la formation (élaboration des séquences pédagogiques et des supports). Cette phase se déroulera en associant les services concernés par la formation ainsi que les agents disposant de l'expertise suffisante et désirant devenir formateur interne.

➤ **Les modalités de mise en œuvre de l'école interne:**

→ **Les modules proposés :**

- Les journées de l'école interne : journées thématiques menées soit par des agents ayant suivi des formations auprès d'organismes extérieurs et qui pourraient ainsi partager les acquis de la formation avec leur collègue, soit par des agents quittant la collectivité et désireux de transmettre leurs savoirs. Ces formations feront, à minima, l'objet d'une restitution écrite à l'aide du formulaire joint en annexe.
- Les ateliers de l'école interne : modules de formation de 2 ou 3 jours conçus sur des thèmes recensés auprès des services dans le cadre du plan de formation et assurés par des agents ayant une expertise dans le domaine traité et ayant suivi une formation de formateur. Ces modules incluent les transmissions de savoirs déjà existantes au sein de la collectivité et les nouvelles formations proposées en fonction du recensement des besoins. Chaque action retenue fera l'objet d'un cahier des charges, définissant les objectifs de formation et le public, qui permettra de mettre en œuvre l'ingénierie pédagogique nécessaire à la conception de la formation (élaboration des séquences pédagogiques et des supports). Cette phase se déroulera en associant les services concernés par la formation ainsi que les agents disposant de l'expertise suffisante et désirant devenir formateur interne.

→ **Les formateurs internes :**

Les formateurs potentiels seront recensés sur la base d'un appel à candidature interne. Ils suivront une formation de formateur. Leur statut est défini dans la charte du formateur, jointe en annexe. Ce statut prévoit les conditions à remplir pour devenir formateur interne, les conditions dans lesquelles se dérouleront les formations (nombre de jours maximum assurés par an, indemnisation, prise en compte du statut de formateur dans l'évaluation annuelle...) ; Par ailleurs, un réseau des formateurs internes sera animé par le chef de projet école interne afin de permettre des échanges entre formateurs ainsi que de permettre aux formateurs internes d'exprimer leur ressenti par rapport au déroulement des actions de formation et leur demande d'accompagnement éventuel.

→ **L'inscription :**

Les demandes de formation seront formulées et validées dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation. Les inscriptions se feront à l'aide d'un bulletin spécifique, joint en annexe, et sur la base d'un calendrier qui sera mis en ligne dans la rubrique intranet ressources humaines. La programmation des actions de formation sera élaborée en début d'année sur la base des besoins exprimés par les agents et tiendra compte des disponibilités des formateurs internes.

→ **L'évaluation :**

Les actions de formation interne seront systématiquement évaluées à chaud par les stagiaires et à froid au moment de l'entretien annuel. Ces évaluations seront exploitées afin d'améliorer la qualité des formations.

→ **L'organisation de l'école interne :**

A moyens globaux constants à la DRHDS, il s'agit de mettre en place une structure autonome disposant :

- de ressources documentaires : supports pédagogiques,
- de locaux de formation dédiés qui permettront d'assurer les actions de formation interne. Il convient de prévoir 3 salles modulables dont deux équipées en informatique,
- d'un à deux agents responsables de la gestion des formations (gestion des plannings, organisation des formations, animation du réseau des formateurs, communication interne, exploitation des évaluations...),
- de matériels : informatique, vidéo, audio, mannequins de secourisme

➤ **Le budget :**

Le budget de l'école sera composé :

- la location ou l'achat de matériels
- l'achat des supports pédagogiques
- la rémunération des formateurs (140€ brut journée de formation sur la base du décret 5/03/10)

L'école interne permettra des économies sur le budget de la formation en assurant en interne des formations jusque là externalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération de politique ressources humaines adoptée le 16 décembre 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il y a lieu de répondre aux objectifs du projet d'administration et à l'ambition d'une organisation apprenante.

DECIDE

Article 1 :

La mise en œuvre du projet d'école interne dans les conditions fixées par la présente délibération.

Article 2 :

L'affectation d'un budget de 15 000€ destiné à couvrir les dépenses correspondant à la mise en place de l'école interne.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 MARS 2013

PUBLIÉ LE : 28 MARS 2013

M. JEAN-MARC GAÜZERE